

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
Vic Fezensac - SIAEP

Délibération N° DE_2026_020

OBJET :

Choix de la banque pour l'emprunt de 200 000 euros

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée convoquée le 23 septembre 2026, s'est réunie en session ordinaire en Salle du SIAEP, sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE).

Nombre de conseillers en exercice : 20

Présents (17) : Madame NATHALIE BERGES (BAZIAN), Madame CORINNE AGUT (CALLIAN), Monsieur MICHEL LEBE (CAZAUX D'ANGLES), Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (MARAMBAT), Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (VIC FEZENSAC), Monsieur GILLES GUICHARD (VIC FEZENSAC), Madame CLAIRE TUA (LE BROUILH MOMBERT), Madame Nathalie BOULOIS (ANTRAS), Monsieur Théophile JOULLIE (BARRAN), Monsieur José Pierre LOPEZ (BIRAN), Madame Mauricette CAZE (CAILLAVET), Madame Marjorie LASBATS (CASTILLON DEBATS), Monsieur Philippe JOUEN (ORDAN LARROQUE), Monsieur Frédéric BERTOLLA (PRENERON), Monsieur Romain DOUCET (RIGUEPEU)

Procurations (1) : Monsieur JEAN PIERRE DOAT (BELMONT) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN)

Absents et Excusés (2): Monsieur LAURENT BRUMM (SAINT JEAN POUTGE), Monsieur XAVIER LABAT (TUDELLE)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN)

Objet : Choix de la banque pour l'emprunt de 200 000 euros

Dans le cadre des orientations budgétaires et du budget primitif 2026, le conseil syndical a positionné un emprunt de 200 000€ afin de permettre d'assurer le financement du schéma directeur.

Le syndicat a consulté 3 banques. Il est proposé de retenir l'offre qui apparaitre la plus pertinente pour le Syndicat.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1er : La collectivité du SIAEP de VIC contracte auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Emprunt de 200 000,00 pour financer le schéma directeur.

Type de financement :

Prêt à taux fixe : Montant : 200 000,00 Euros

Durée de l'emprunt : 180 mois ou 15 ans

Taux fixe : 4,02%

Périodicité : Echéances constantes trimestrielles

Frais de dossier : 200 €

ARTICLE 3 : La collectivité du SIAEP DE VIC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires..

ARTICLE 4 : La collectivité du SIAEP s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de M. DESENLIS Benoit, Président.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus.

Résultats du vote :

Pour : 18

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à VIC-FEZENSAC

Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE)
Président

